

NOUS CONTACTER



N° client : 6 009 406 455
 Identifiant Internet :
 THEJIMPARKS@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675031 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
 87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

COULOIR
 QUARTIER LE PETIT JOHANNET
 31430 LE FOUSSERET

Titulaire du contrat

M. PARKS JAMES

Votre contrat

N° de client : 6 009 406 455

N° de compte : 4 07 4 015 065 218

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 23 191 751 001 480
- Puissance : 36 kVA
- Heures Creuses
22H30-6H30

M. PARKS JAMES

**. QUARTIER LE PETIT JOHANNET
 31430 LE FOUSSERET**

Toulouse, le 6 mai 2021

Bonjour Monsieur PARKS,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 6 009 406 455
 Identifiant Internet :
 THEJIMPARKS@GMAIL.COM



Document à conserver 5 ans

Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 36 66 66

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675031 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

COULOIR
QUARTIER LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET

Titulaire du contrat

M. PARKS JAMES

Votre contrat

N° de client : 6 009 406 455
N° de compte : 4 07 4 015 065 218
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
N° 23 191 751 001 480
- Puissance : 36 kVA
- Heures Creuses
22H30-6H30

M. PARKS JAMES
 . QUARTIER LE PETIT JOHANNET
 31430 LE FOUSSERET

Facture du 06/05/2021
N° 32 309 087 459

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Electricité (relevé estimé) | 2 998,95 € |
| TVA | 545,46 € |
| Paiements déjà effectués | -3 714,70 € |

Facture TTC -170,29 €

Montant total
en votre faveur
170,29 €
TTC

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 17/04/2022.
- Prochaine relève Enedis vers le 17/10/2021.



Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 170,29€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : M.OU MME PARKS JAMES
 Compte bancaire : FR7616606****28*****923***

Détail de la facture du 06/05/2021 N°32309087459



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 36 kVA - Option Heures Creuses - Compteur électronique n°525

Horaires heures creuses - 22H30-6H30 - (peuvent varier de quelques minutes)

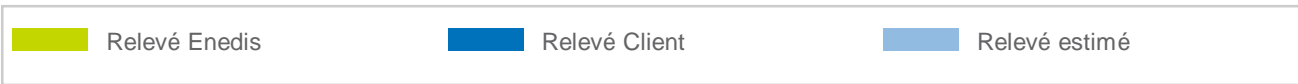
| | | | Prix €HT/mois | Montant €HT | TVA | |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------------------|-----------------|-------|
| Abonnement | | | | | | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 18/04/20 au 07/05/20 | | | 24,26 | 15,95 | 5,5% | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 08/05/20 au 31/07/20 | | | 24,26 | 67,80 | 5,5% | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 01/08/20 au 31/01/21 | | | 26,07 | 157,71 | 5,5% | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 01/02/21 au 17/04/21 | | | 26,02 | 65,01 | 5,5% | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 18/04/21 au 18/05/21 | | | 26,02 | 26,02 | 5,5% | |
| Déduction - Heures Creuses - 36kVA - du 18/04/20 au 18/05/20 | | | 24,26 | -24,26 | 5,5% | |
| Total Abonnement (dont acheminement 245,66 €) | | | | 308,23 | | |
| | Relevé début | Relevé fin | Conso kWh | Prix €HT/kWh | Montant €HT | TVA |
| Consommation | | | | | | |
| Heures Creuses - 36kVA - du 18/04/19 au 07/05/20 | 5560 (Enedis) | 11057 (Enedis) | 5497 | 0,0777 ⁽³⁾ | 427,09 | 20,0% |
| Heures Pleines - 36kVA - du 18/04/19 au 07/05/20 | 14903 (Enedis) | 29637 (Enedis) | 14734 | 0,1114 ⁽⁴⁾ | 1 641,00 | 20,0% |
| Heures Creuses - 36kVA - du 08/05/20 au 17/04/21 | 11057 (Enedis) | 16126 (Estimé) | 5069 | 0,0798 ⁽⁵⁾ | 404,57 | 20,0% |
| Heures Pleines - 36kVA - du 08/05/20 au 17/04/21 | 29637 (Enedis) | 43223 (Estimé) | 13586 | 0,1187 ⁽⁶⁾ | 1 612,62 | 20,0% |
| Déduction estimations - Heures Creuses - 36kVA - du 18/04/19 au 17/04/20 | | | -5497 | 0,0776 ⁽¹⁾ | -426,79 | 20,0% |
| Déduction estimations - Heures Pleines - 36kVA - du 18/04/19 au 17/04/20 | | | -14734 | 0,1112 ⁽²⁾ | -1 638,24 | 20,0% |
| Total Consommation (dont acheminement 721,62 €) | | | 18655 | | 2 020,25 | |
| | | | Conso kWh | Prix €HT/ kWh | Montant €HT | TVA |
| Taxes et Contributions | | | | | | |
| Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) | | | 18655 | 0,00988 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾ | 184,31 | 20,0% |
| Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE) | | | 18655 | 0,02250 | 419,74 | 20,0% |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) | | | | | 66,42 | 5,5% |
| Total Taxes et Contributions | | | | | 670,47 | |
| Total Electricité hors TVA | | | | | 2 998,95 | |

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

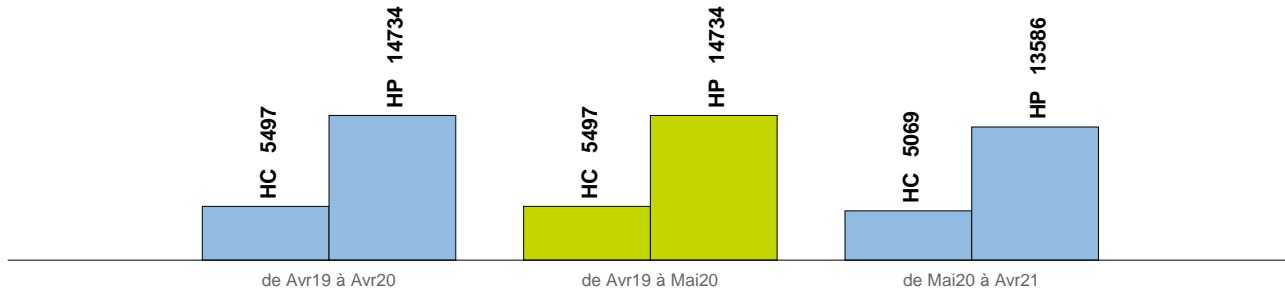
| | | |
|--|-------------------|--|
| Total facture hors TVA du 06/05/2021 | 2 998,95 € | Montant total -170,29 € TTC |
| TVA 20,00 % sur un montant total de 2 624,30 € | 524,86 € | |
| TVA 5,50 % sur un montant total de 374,65 € | 20,60 € | |
| Total facture TTC du 06/05/2021 | 3544,41 € | |
| Paiements déjà effectués | -3714,70 € | |



Evolution de votre consommation facturée en kWh



🔌 Votre consommation en Electricité



📱 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

🔍 Pour votre information

Prix

Electricité : Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2020. Le montant des TCFE a évolué au 01/01/2021. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2020 et le 01/02/2021. Plus d'information sur le site edf.fr.
Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

Consommation

- Evolution au 01/06/19 et au 01/08/19 et au 01/02/20 : sur les -5497 kWh facturés, -391 kWh à 0,0703 €/kWh, -437 kWh à 0,0777 €/kWh et -3054 kWh à 0,0778 €/kWh et -1615 kWh à 0,0791 €/kWh
- Evolution au 01/06/19 et au 01/08/19 et au 01/02/20 : sur les -14734 kWh facturés, -1048 kWh à 0,0995 €/kWh, -1173 kWh à 0,1097 €/kWh et -8186 kWh à 0,1103 €/kWh et -4327 kWh à 0,1161 €/kWh
- Evolution au 01/06/19 et au 01/08/19 et au 01/02/20 : sur les 5497 kWh facturés, 376 kWh à 0,0703 €/kWh, 421 kWh à 0,0777 €/kWh et 2937 kWh à 0,0778 €/kWh et 1763 kWh à 0,0791 €/kWh
- Evolution au 01/06/19 et au 01/08/19 et au 01/02/20 : sur les 14734 kWh facturés, 1008 kWh à 0,0995 €/kWh, 1128 kWh à 0,1097 €/kWh et 7873 kWh à 0,1103 €/kWh et 4725 kWh à 0,1161 €/kWh
- Evolution au 01/08/20 et au 01/02/21 : sur les 5069 kWh facturés, 589 kWh à 0,0791 €/kWh, 2948 kWh à 0,0797 €/kWh et 1532 kWh à 0,0803 €/kWh
- Evolution au 01/08/20 et au 01/02/21 : sur les 13586 kWh facturés, 1579 kWh à 0,1161 €/kWh, 7901 kWh à 0,1175 €/kWh et 4106 kWh à 0,1220 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

- TCFE : Evolution au 01/01/20 et au : 01/01/21 : sur les 18655kWh facturés, -424kWh à 0,00646€/kWh, 10364kWh à 0,00655€/kWh et 8715kWh à 0,00663€/kWh
 - TCFE : Evolution au 01/01/20 et au : 01/01/21 : sur les 18655kWh facturés, -424kWh à 0,00323€/kWh, 10364kWh à 0,00327€/kWh et 8715kWh à 0,00332€/kWh
- CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement
Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.



Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.
Offre à tarif réglementé.

Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF : 87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com

**M. PARKS JAMES
. QUARTIER LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET**

Le 06 Mai 2021,

Objet : Vos Conditions Générales de Vente (CGV) évoluent

Monsieur,

Ce document vous est adressé pour information. Les évolutions(1) de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des clients résidentiels évoluent notamment pour intégrer :

- les dernières modifications réglementaires,
- une évolution de la clause relative à la protection des données personnelles,
- les préconisations de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

Les principales modifications portent sur les articles, ci-dessous :

Article 6.1 : Etablissement de la facture

Cet article mentionne à présent une information sur le montant de l'abonnement. Ce dernier correspond à la période suivante de facturation.

Il intègre également les nouvelles dispositions sur la facture électronique. Elle est proposée au client dans le respect des obligations de l'article L. 224-12 du code de la consommation. Le client est informé qu'il peut s'y opposer à tout moment et recevoir une facture papier.

Article 7.2 : Modes de paiement

Mensualisation avec prélèvement automatique

Cet article mentionne à présent une information sur le nombre d'échéances lié à la mensualisation. Il est en règle générale de 11 mensualités à l'exception de la première année où il peut être inférieur pour tenir compte de la date du relevé fourni par Enedis.

Il précise également la possibilité de révision du montant des mensualités, en cours de période, en cas d'écart de plus d'une mensualité entre :

- l'estimation initiale,
- et une nouvelle estimation d'EDF, suite au relevé des consommations du client effectué par ENEDIS.

La décision de modifier le montant de l'échéancier revient au client.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 27 novembre 2020, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 9 : Données à caractère personnel

Pour en faciliter la compréhension, cet article est désormais présenté sous forme de questions/réponses :

- Quelles sont les données collectées ?
- Pourquoi sont-elles collectées ?
- Qui accède aux données ?
- Combien de temps sont-elles conservées ?
- Quels sont les droits des clients sur leurs données ? A qui s'adresser ?

Le principal changement concerne la durée de conservation des données. Elle varie en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Par exemple, les coordonnées (nom, prénom, adresse postale) sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à 5 ans à compter de sa résiliation. Les données de consommation quotidiennes, collectées avec le consentement exprès du client, sont conservées pendant 3 ans.

La liste des destinataires des données est complétée. Les données nécessaires peuvent, le cas échéant, être transmises à des organismes dont l'objet est de mener des actions sociales qui permettent notamment de trouver des solutions adaptées aux clients en difficulté pour le paiement de leurs factures d'énergie (ex : structures de médiation sociale).

Article 10 : Règlement des réclamations et des litiges

Cet article reste inchangé sur le fond. Il est remanié pour présenter de manière plus lisible les différentes étapes de traitement d'une réclamation par les services d'EDF et par les services de la médiation du Groupe EDF afin de mieux marquer l'indépendance de ces derniers.

Il est également précisé que le médiateur du Groupe EDF et le médiateur national de l'énergie sont référencés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Par ailleurs, la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis, principalement l'article relatif à la protection des données personnelles.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer les nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, l'espace client ou au numéro de téléphone indiqué sur la facture.

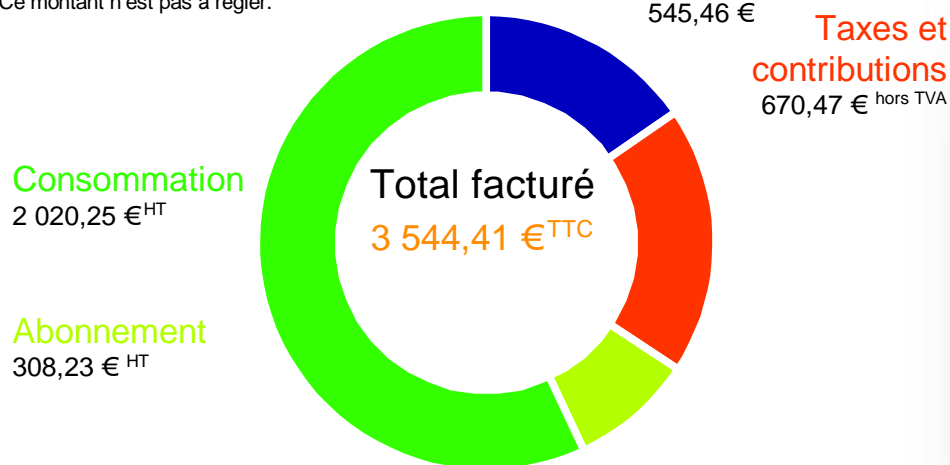
MA CONSO & MOI

**JAMES
PARKS**COULOIR
QUARTIER LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET

Bilan factures

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.

D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

e.quilibreAccédez à e.quilibre, notre solution pour mieux comprendre
et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client
sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !

- N° Client : **6009406455**
- N° de PDL : **23 191 751 001 480**
- **Tarif Bleu - Heures Creuses**

